L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
SAMEDI, 19 OCTOBRE 1889.

CHEMINS DE FER.

Mississippi Valley ROUTE.

Louisville, New Orleans and Texas RAILWAY.

Arrivée.	Départs.
No1 Fast mail 9:00 a m	No2 Fast mail 4:00pm.
No3 Express 5:45 p.m.	No 4 express. 8:00a.m.
No5 Baton Rouge accommodation, 10:10a.m.	No 6 Baton Rouge accommodation, 4:10 p.m.

Les trains Nos 1 et 2 ont des chars-dortoirs Pullmann entre la Nouvelle-Orléans, Memphis et autre endroits jusqu'à Vicksburg. Les passagers peuvent rester dans les chars-dortoirs de Vicksburg jusqu'à 8 matin.

Les trains Nos 3 et 4 vont entre la Nouvelle-Orléans et Vicksburg. Les trains Nos 5 et 6 vont entre la Nouvelle-Orléans et Baton Rouge.

Des correspondances de trains se font à Harriman pour Natchez et autres endroits sur le N. J. & C. à Vicksburg avec le Y. S. & P. et V & M. RR. à Memphis, avec les lignes divergentes sur Little Rock, Hot Springs, Kansas City, St. Louis, Chicago, Louisville, les villes de l'Est et tous les endroits du Nord.

Bureau pour les billets: 61 rue St Charles.

F. K. ROGERS, Gen. Pass. Agt. R. F. REYNOLDS, Commercial Agent.
E. W. HOW, Agent gen. p. pass. A. M. COOKE, Ass. G. M.
Memphis, Tenn. Nile-Orléans, Lne.
4 nov—

Queen and Crescent Route.

Ligne la plus courte de Nouvelle-Orléans et Cincinnati.

Temps, 27 heures.

La route la plus rapide, la ligne la plus courte, viâ Chattanooga, pour aller aux Carolines et en Virginie, Richmond, Washington, Baltimore.

La ligne courte, viâ Cincinnati pour aller à Chicago, Cleveland, Buffalo, les Chutes du Niagara et le Canada. New York, Boston, les Monts Adirondack et White, et tous les points dans le Nord et dans l'Est.

Bureau des tickets à la N. O., 34 ou Charles et au dépôt, coin Prence et Levee.

S. H. Garratt, Div. Pass. agent, Nile-Orléans, Lne.
D. G. Edwards, Gen'l Pass. agent, Cincinnati O.
24 mars—

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans et du Texas et de la Californie.

Southern Pacific Co. Atlantic System via Morgan's La. & Tex. R. Ft. Co.

Départ de la N-Orléans	Arrivée à la N-Orléans
Pacific Express, daily.....7:15 am	Atlantic Express, daily.....9:10 pm
San Antonio Express, daily, 7:20 pm	New Orleans Express, daily..8:05 am

Chars-dortoirs entre New-Orléans et San Francisco par l'Atlantic and Pacific Express. Pullman sleepers entre la Nouvelle-Orléans, Galveston et Dallas par le San Antonio and New Orleans Express.

Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer du pays.

Billets à vendre et places dans les chars-dortoirs à retenir dans les jours au bureau du Magazine et Natchez.

A. C. HUTCHINSON, Gen'l Manager.
J. S. SCHRIEVER, Traffic Manager.
W. C. WATSON, Gen. Pass. Agt.
17 mars—1an

VAPEURS.

Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

LE STEAMER NEW CAMELIA

A partir du 17 octobre 1889 quittera Milneburg, arrivée des trains du chemin de Fer Pontchartrain partant de la garonne, bassins Elysées:

MARDI, à l'arrivée du train de 3 P. M.
JEUDI, à l'arrivée du train de 3 P. M.
SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 P. M.

De retour il quittera Madisonville.

LUNDI, à 5 A. M.
MERCREDI, à 6 A. M
VENDREDI, à 6 A. M

EXCURSIONS:

Tous les DIMANCHES, à l'arrivée du train de 9 A. M

Excursion tous les jours à la garonne chemin de fer Jonction à Nashville, au pied de la rue 8.

W. G. COYLE & CIE, Agent.
14 avril No. 47 rue Carondelet.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

Entre New-York et le Havre.

Lignes navires de cette ligne favorite [illegible] confortables pourvues de sonnettes [illegible] partir tout de la jetée No [illegible] du Nord, au pied de Morton Street.

LA NORMANDIE, Frangeul, samedi 19 octobre
LA BOURGOGNE, Jousselin, samedi 2 novem.

Prix du passage pour le Havre.

Cabines de luxe, toutes les classes.
Cabine, $60 et $100
Cabines à 2 et 3 lits avec aménagement supérieur [illegible] et $80
Entrepont, selon les accommodations.
Aller et retour, à prix réduits.
Pour fret et passage, s'adresser à
J. B. DODART,
Agent principal de la Nile-Orléans.
61 Carondelet.

LIGNE CROMWELL.

POUR NEW YORK DIRECTEMENT.

Partant Mercredi, 23 octobre, à 8 A. M. [illegible] composée des steamers suivants:

STONINGTON, HUDSON.
LOUISIANA, NEW ORLEANS.
[illegible] steamer
HUDSON, Capt. Freeman.

[illegible] son quai au pied de la rue Tonlouse.

ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P. 0/0

Passage—Cabine.....$40
Entrepont.....20

Cette ligne vend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Havre.

Pour fret ou passage s'adresser à
ALFRED MOULTON & CO.,
Rue Carondelet No 41

Avis.

A. SIMON, le Cosmopolite, coin Dumaine et Dauphine.—Abonnement à toutes les publications, distribution à domicile. 22janv—

ASSURANCES.

Dix-neuvième Etat Annuel DE L'

L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMEMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de son affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1888:

Primes reçues:

Sur risques de feu	$236,149 68
Sur risques de marine	5,543 54
Sur risques de rivière	4,004 75
	$245,698 00
A ajouter, primes non acquises de 1887	60,326 00
Primes totales	$306,027 99
A ajouter, intérêts et profits et pertes	19,066 94
Revenus	$306,194 93
A déduire, pertes payées:	
Sur risques de feu	$96,845 65
Sur risques de marine	1,136 07
Sur risques de rivière	747 51
Total des pertes payées	$98,729 13
Retour de primes et annulations	4,471 46
Commissions	32,296 00
Réassurance	19,289 05
Taxes et licences	4,128 69
Dépenses de bureau et d'agences, salaires, bureau des assurances, corps de sauvetage, loyers, publicités, etc.	31,247 56
Déboursés	$196,162 89
Surplus	$113,031 95
Primes non acquises de 1888	$ 60,716 00
Pertes ajustées et non ajustées	22,000 00
	$82,716 00
Bénéfice net	$29,315 95

ACTIF.

Argent en caisse	$ 62,279 60
Dépôt au trésor de l'Etat de Mississippi	15,000 00
Argent entre les mains d'agents d'autres Etats	11,762 66
$10,000 Bons des Etats-Unis à 0 0/0	12,700 00
$121,000 Bons Consolidés de la Nile-Orléans	135,539 00
$49,600 Bons à Primes de la Nile-Orléans	49,440 00
Primes en voie de recouvrement	12,391 05
Prêts sur hypothèques	37,884 34
Effets à recevoir et billets à recevoir pour primes	4,436 01
Actions et autres valeurs	12,144 80
Meubles et ustensiles de bureau	2,500 00
Total	$376,107 46

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

GEO. LAMAUX, Jr., Secrétaire. PIERRE LANAUX, Président.

Assermenté et signé devant moi, ce 12 janvier 1889.

GEORGE C. ANDRY, Notaire.

A une assemblée du Conseil de direction qui a eu lieu ce jour, il a été unanimement résolu d'affecter les sondits profits s'élevant à $29,315 95, à l'actif, pour ajouter encore à la solidité de la Compagnie.

GEO. LAMAUX, Jr., Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1889.

THE FIREMEN'S INSURANCE COMPANY OF NEW-ORLEANS.

(Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nile-Orléans.)

Bureau: No 33 rue du Camp.

QUATORZIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL.

CETTE Compagnie, conformément à l'Article 10 de sa Charte, publie l'état suivant de ses affaires durant l'année finissant le 31 décembre 1888:

Primes reçues pour risques d'incendie	$ 27,630 46
Ajouté: primes non expirées pour 1887	$20,468 44
Sauvetage et profits et pertes	712 51— 21,180 95
	$109,811 41
A déduire:	
Pertes par les incendies	$20,723 04
Réassurances	6,449 58
Primes remboursées	6,592 06
Commission et courtage	4,417 68
Dépenses taxes, loyer, Babcock, etc., moins escompte et intérêt	23,173 62
	61,356 98
Réservé pour pertes non ajustées	$47,454 43
Intérêt payé le 1er juillet 1888	$2,278 34
Intérêt et dividendes déclarés ce jour	7,413 77
Réservé pour primes non acquises pour 1888	21,907 61
	$47,454 43

ACTIF.

Billets d'actions pour capital	$2,927 58
Prêts sur dépôts de titres (collatéraux) et hypothèques	161,795 90
Billets à recevoir	7,133 12
Propriétés foncières	15,000 00
Argent en banque et comptant	67,448 31
Primes en cours de collection	41,062 49
Meubles de bureau et accessoires	4,573 52
	$294,972 99

PASSIF.

Capital actions	$150,000 00
Réservé pour pertes non échues	3,275 94
Réservé pour primes non acquises pour 1888	21,907 61
Intérêt et dividendes, fonds de réserve et surplus	119,790 44
	$294,973 99

L'exposé ci-dessus est une copie vraie et correcte du livre de la Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nile-Orléans.

R. H. BENNERS, Président.
T. N. MARKS, Président.

Fait et signé sous serment par devant moi, ce 22e jour de janvier 1889.

W. O. HART, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 23 janvier, 1889.

A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour, il a été résolu de payer l'intérêt semestriel de CINQ POUR CENT ainsi qu'un dividende extra de CINQ POUR CENT.

T. N. MARKS, Président.
T. PRUDHOMME, Vice-Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Conseil de Directeurs.

R. H. BENNERS, JNO. FITZPATRICK, T. PRUDHOMME, PETER BLAISE, C. TAYLOR GAUCHER, E. SIEWARD, P. DORIE, A. R. ISAACSON, JACOB SCHOEN, H. ELLERMAN, T. N. MARKS, I. N. SCHIERMANN, JNO. EVERETT, W. MARKS, OTTO THOMAN, P. BOAN, A. A. MAGINNIS, GEO. STEWMANN.

THE NEW-ORLEANS BEE

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $8; six months $1.50; three months, 7 cents.

ASSURANCES.

Vingt-deuxième Etat Annuel DE LA

Compagnie d'Assurances Germania de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMEMENT à sa charte, cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1888:

Primes en vigueur au 31 décembre 1887	$191,563 62
Primes nouvelles	7,561 27
Primes diverses	2,042 37
Total des primes	$199,174 26
A ajouter: Primes non acquises de 1887	97,146 53
	$296,320,79
A ajouter: intérêts, profits et pertes	$36,574 15
Moins escompte et dépenses indemnités	13,383 63
Fonds de surplus de 1887	13,110 52
	10,307 00
Total	$306,333 00
Pertes payées:	
Sur risques de feu	$71,990 24
Sur risques maritimes	3,174 75
Sur risques de rivières	1,800 00
	76,970 05
Compte de réassurance	21,600 52
Primes rendues et annulées	47,790 56
Taxes d'Etat et de ville, Board of Underwriters, frais de sauvetage et sous-scriptions	8,764 48
	154,565 30
Profits brut	$150,672 46
Réservé pour primes non expirées	944,520 42
Pertes non payées	11,337 84
Dividende payé pour cent, juillet 1888	10,000 00
Dividende payé pour cent, janvier 1889	10,000 00
Fonds de surplus, 1888	24,476 05
	$100,672 46

ACTIF.

Billets reçus pour primes	$817 62
Primes en voie de collection	37,463 30
Prêts sur nantissement (dépôt de titres)	22,875 00
Prêtsur hypothèques	5,975 00
Bons des Etats-Unis, bons d'Etat, consolidés de ville et bons à primes	100,082 00
Stocks de banques, d'assurances et autres	21,979 00
Immeuble No 21 rue du Camp et mobilier, ustensiles, etc	69,619 24
Meubles de bureau et accessoires	4,097 44
Argent comptant et en banque	19,132 65
	$300,072 46

PASSIF.

Capital actions	$200,000 00
Réservé pour primes non expirées	44,520 42
Pertes non payées	11,337 84
Dividende à payer semi-janvier 1889	10,000 00
Fonds de surplus, 1888	34,476 05
	$300,072 46

Cet exposé est une copie vraie et correcte des livres de la compagnie.

(Signé) H. FORRESTER, Président.
J. HASENGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, ce 11me jour de janvier 1889.

W. O. HART, Notaire.

Le Conseil de Direction, à une réunion tenue le 16 du courant, après avoir placé en fonds de réserve $25,000 de ses profits de l'année, a décidé de déclarer un second dividende semestriel de 5 pour cent, faisant 10 pour cent par an sur le fonds-capital pour l'année se terminant le 31 décembre 1888 payable sur demande.

DIRECTEURS.

H. SUBBERIER, REAM. CURTIUS, J. J. TUCKERLING, J. J. LANGLE, J. HASENGER, J. E. MEHER, F. W. DIELMANN, JOHN THORN, LOUIS GRUNEWALD, J. E. MEYER, GEO. H. BAUGHI, A. G. RICKS, FRANK VETTER, C. B. FISCHER, GEO. LIEDELICK.

13 jan—1n

Athenee Louisianais.

Concours littéraire de 1889

Nous donnons ci-dessous le programme du concours pour l'année 1889.

Nous prions bien instamment tout particulièrement l'attention de nos lecteurs sur les dispositions nouvelles adoptées par l'Athénée, pour rendre aux concurrents la tâche plus attrayante et plus facile: liberté entière est laissée à chacun d'eux de traiter le sujet qui lui plaira.

Les concours annuels de l'Athénée se recommandent d'eux-mêmes aux sympathies de notre population; la médaille décernée par cette Société est un titre toujours honorable, souvent utile dans la vie pratique.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, comprenant l'une les hommes, l'autre les femmes.

Chaque concurrent de l'une ou l'autre classe traitera un sujet de son choix.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, qu'il n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert du 17 juin 1889 au 31 janvier 1890.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 1er février; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement sur le *recto et les lignes*; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Chaque devise d'homme, écrite sur la première page, sera accompagnée de la majuscule H; chaque devise de dame, écrite sur la première page, sera accompagnée de la majuscule F.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 725.

LEON QUEYROUZE,

"GROCER" EN GROS,

—Importateur de—

VINS ET LIQUEURS

—Et marchand de—

Produits des Campagnes et de l'Ouest
97 RUE BOURBON.

ASSURANCES.

MECHANICS AND TRADERS' Insurance Company,

No. 24 rue Carondelet.

Dix-Neuvième Année d'existence nominale.

Conformément à l'article 12 de sa charte, la Compagnie publie l'état de situation suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 décembre 1888:

Primes d'assurance	$611,422 42
Primes de rivières	2,335 57
Primes maritimes	2,979 31
Primes non acquises, 31 décembre, 1887	78,727 07
	$694,464 74
A déduire:	
Primes non acquises, 31 décembre, 1888	$95,501 30
Primes remboursées	20,191 36
Pertes payées	93,216 52
Commissions	21,548 43
	230,457 61
Primes nettes acquises	$174,332 41
A ajouter intérêts	26,585 97
	$200,918 38
A déduire:	
Pertes par le feu, payées	$79,209 00
Pertes de rivières payées	3,145 94
Pertes maritimes payées	5,606 65
Pertes non réglées et non échues	89,351 40
Dépenses de bureau et d'agences, salaires, Board of Underwriters, loyers, publicités, etc	41,977 07
	159,297 06
Profits net	$41,621 32
A ajouter, gains de profits et pertes	3,906 29
	$45,516 76

ACTIF.

Bons de la ville de la Nile-Orléans	$176,150 00
Consolidés de l'Etat de la Louisiane	144,120 00
Actions de banques et autres	128,200 00
Billets à recevoir	21,426 21
Argent comptant	25,047 27
Propriétés foncières	25,875 00
Primes en voie de collection	24,291 05
	$625,015 51

PASSIF.

Capital actions	$375,000 00
Réservé pour primes non expirées	95,501 30
Réservé pour pertes non payées	93,351 40
Réservé pour pertes non payées dans l'autre Etats	300 00
Dividendes	15,750 00
Surplus	145,110 71
	$625,015 51

L'exposé précédent est une copie vraie et correcte des livres de la Compagnie

LLOYD E. COLEMAN, Président.
GEO. H. FROST, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Fait et signé sous serment devant moi, ce 24me jour de janvier 1889.

CHAS. G. ANDRY, Notaire.

Le Conseil de Direction, à sa réunion mensuelle tenue le 21 du courant, a résolu de payer sur ses profits nets un dividende de trois pour cent, déclaré le 1er juillet, 1888 (CINQ POUR CENT, second intérêt semestriel sur le capital actions et de 2 pour cent de plus sur $94,416 73 en surplus.

DIRECTEURS.

Robt. Maxwell, W. Scott, J. L. Lyons, Chas. L. Mason, H. Lazarus, Chas. Janvry, F. J. Odendahl, W. A. Phelps, F. W. Wheeler, J. M. Prentenbach, Simon E. Marx, F. J. Cambre, H. T. Cottam, J. A. Beauchamp, W. S. Thompson, Walter O. Flower, Jos. Vignes, Chas. Janvry, J. N. Walsh, E. A. Wagner, C. H. Mason, F. Wurtele, J. E. Bermudez, A. G. Lobdell, Lloyd E. Coleman, C. H. Frost, O. Hunt, J. A. O. Wadsworth, A. M. Delavallade

OFFICIEL.

Exposé annuel du fonds des dépenses judiciaires de la Paroisse d'Orléans pendant l'année expirée le 31 décembre 1887.

DÉPARTEMENT DE L'EXECUTIF.

Etat de la Louisiane.

CONFORMÉMENT à la loi No 126 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, adoptée le 19 avril 1886 nous, SAMUEL DOUCRAS MCENERY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, et Oscar Arroyo, Secrétaire d'Etat, après avoir examiné et comparé les livres du Trésorier de l'Etat, certifions et requérons par la présente que le montant des taxes levées et perçues dans ladite paroisse d'Orléans, pour le compte des Comptes Publics et du Trésorier d'Etat, ainsi que le montant des timbres vendus, le produit de la vente et le manient de l'argent, en a été déposé pour le compte des fonds des dépenses judiciaires de l'Etat, nous soumettons ce résultat suivant tel qu'il ressort des livres de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier de l'Etat, et que nous certifions exposé.

Le montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, le 31 décembre 1886, d'après l'exposé enregistré au bureau du Secrétaire d'Etat, le même jour, pour cette année, soixante-huit mille six cent vingt-deux dollars, 75 cents.....$68,622 75

Montant des timbres judiciaires retirés par le Trésorier d'Etat des mains de l'Auditeur des Comptes publics pendant l'année se terminant le 31 décembre 1887, cent vingt-neuf dollars, 75 cents.....129 75

Balance des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, le 31 décembre 1887, deux cent soixante-dix mille dollars.....270,000 00

Montant des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1886, d'après l'exposé enregistré au bureau du Secrétaire d'Etat, le même jour, cent dix mille six cent six dollars, 67 cents.....110,606 67

Montant des timbres judiciaires reçus par le Trésorier d'Etat des Comptes Publics pendant l'année échue le 31 décembre 1887, deux cent vingt-deux mille trente-six dollars, 75 cents.....196,629 75

Montant total des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat pendant l'année échue le 31 décembre 1887, deux cent neuf mille trente-six dollars, 42 cents.....306,236 42

Montant judiciaire des timbres rendus par le Trésorier d'Etat, pendant l'année échue le 31 décembre 1887, quatre cent six mille six cent soixante-cinq dollars.....406,665 00

Balance des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1887, cent vingt-huit mille cent soixante-douze dollars, et 42 cents.....128,512 67

Montant des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le fonds des dépenses judiciaires, pendant l'année échue le 31 décembre 1887, en paiement des réclamations ci-dessus, savoir:

Pour serrures de bureau distribuée aux différents officiers de la paroisse d'Orléans, y ayant légalement droit en vertu de la loi No 212 de 1886, trois mille cent quatre-vingt-quinze dollars, et 9 cts.....3,195 09

Pour salaires et rémunérations des sous différents officiers et employés de la paroisse d'Orléans, employés dans les différents offices de ladite paroisse, quatre-vingt-dix dollars, et 66 cents.....90 66

Montant total des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le Fonds des Dépenses Judiciaires du 1er janvier 1887 au 31 décembre 1887 inclusivement, cent trois mille quatre cent trente-six dollars, et 75 cents.....103,436 75

En foi de quoi, nous avons apposé nos signatures officielles, scellées du sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Baton Rouge, ce neuvième jour de février A. D. 1888.

S. D. MCENERY,
Gouverneur de la Louisiane.
OSCAR ARROYO,
Secrétaire d'Etat.

CHARTE

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

QUIL soit connu que, ce 14me jour d'avril, de l'an de N. S. 1889, pardevant moi, William Grover Hart, notaire, résidant commissionné et assermenté, pour la paroisse d'Orléans et l'état de la Louisiane, qui comparu personnellement les soussignés et ci-après désignés, toutes d'âge légal et résidant dans notre paroisse, lesquelles ont respectivement déclaré que, agissant sous les dispositions d'une loi de la législature de cet Etat connue comme loi No 38, de la session de 1888, approuvée le 29 juin, 1888, ainsi que sous les dispositions des lois de cet Etat relatives à l'organisation de corporations, elles ont constitués en une corporation dont l'objet est et après mentionné, et souscrit aux obligations et conventions indiquées également et après, et qu'elles adoptent comme leur charte, savoir:

ARTICLE I.

Le nom de cette corporation sera "THE FORTE AMERICAN SAENGERBUND [SINGERS UNION], LIMITED". La dite corporation aura cette du nom le pouvoir de se perpétuer pendant le terme complet de quatre-vingt-dix années, à partir de la date de cette charte, jusqu'à ce qu'elle soit dissoute et ses affaires liquidées, ainsi qu'il est établi et après.

ARTICLE II.

L'objet et le but de cette corporation sont l'acquisition, par voie d'achat ou de bail, d'un lieu destiné à un grand festival de chanteurs, qui pourra être ou la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le courant du mois de février 1890, ou à telle époque ou lieu que le conseil de direction fixera; le but de la corporation est également d'engager, pour les fins ci-dessus, des artistes, de mettre en vente, nécessaire à l'exécution du plan projeté. Il sera exigé un prix d'entrée pour les représentations en concerts qui seront tenus à l'occasion du festival, et ledit prix sera réglé et perçu par le conseil d'administration.

ARTICLE III.

Le domicile de la dite corporation sera établi dans la ville de la Nouvelle-Orléans, état de la Louisiane; toutes les assignations et autres affaires qui pourront être adressées au domicile de la corporation, ou, dans le cas où il serait absent ou hors d'état de remplir ses fonctions, au secrétaire de l'Association.

ARTICLE IV.

Le fonds capital de cette association est fixé à la somme de quatre-vingt-dix mille ($90,000), divisés en deux mille (2,000) actions de vingt-cinq dollars ($25) chacune, payables en espèces comptant, savoir: Deux quatre cents (400) dans trois de vingt (20) jour avant, à partir de la date de cette charte, et le dernier de quarante (40) jour après, à partir de la date de la dite charte et plus entre chaque prélèvement après avis. Pour chaque action souscrite le souscripteur recevra, sur le paiement de la dernière mensualité, deux (2) billets de salons avec siège chaleur par le conseil d'administration en un canniné nommé dans ce but. Ce conseil n'est pas payer quand elle est due, le timent pourra, dans les dix jours qui suivront, aussi avis en conséquence, et, à l'expiration de ce délai, le dit timent perdra l'action en les actions, sera forfait et deviendra la propriété de la dite corporation.

Il n'est pas il est bien entendu que ce capital ne doit pas être placé dans un but de profit et de spéculation, mais est destiné à acquérir les fonds du festival dont il s'agit, et à servir de fonds de garantie pour assurer le paiement des dits frais. Le Conseil de Direction est par les présentes autorisé à commencer les préparatifs, à conclure des contrats et à encourir les dépenses nécessaires jusqu'à ce que ledit conseil ait reçu ou obtenu la somme de vingt-deux mille dollars.

ARTICLE V.

Cette corporation a le droit, par l'intermédiaire de son Conseil de Direction, de passer des contrats; d'ester en justice sous son nom; d'employer un sceau qui, de détenir, recevoir, acheter, transférer et hypothéquer des propriétés meubles et immeubles; de nommer tels administrateurs, directeurs et employés que nécessairement les intérêts de la corporation; de faire et établir des règlements de la dite corporation; d'exercer l'administration des affaires de la corporation, et de les modifier à son gré.

ARTICLE VI.

Le conseil d'administration se composera de pas moins de vingt-cinq et de pas plus de quarante membres, pour lesquels il faudra un quorum pour l'expédition de toutes les affaires, à chacune des réunions du dit conseil, et pour la mutue une section du fonds capital. Du ce conseil feront partie les personnes dont suivent les noms, à la condition qu'ils en acceptent à l'obligation imposée plus haut: Jacob Hasenager, W. H. Schmidt, J. Hanns Dolter, Louis Grunewald, Louis Grunewald, Jr., J. Rothman, Chas. F. A. Doerr, F. W. Sauer, E. F. Del Bondio, George Jurgens, Fred Mueller, Chas. F. Beck, Jos. Adam, Dr. F. Lesher, Henry Dodig, Chr. Rosen, C. H. Miller, Leopold Christ, Max. Heller, E. M. Mueller, Maximilian Herrmann, M. Vandenbach, John Bonnet, Jr., G. Reisen et E. Bernard.

Rôle du conseil parmi ces personnes qui ne voudraient pas accepter la nomination, les autres en majorité à l'imperte lequelle des réunions rapprochées, excédant le quorum de la dite charte. Le conseil restera en fonctions jusqu'à ce que la corporation ait accompli son but et que les affaires de la dite corporation soient liquidées. Il remplira toutes les vacances survenant quelle qu'en soit la cause, par une majorité de ses membres restant à la majorité quelle soit nécessaire à l'élection. Il sera le pouvoir de déclarer des sous-sociétés en faveur de leurs membres, et de donner à son ensemble le droit de nommer des commissaires, ceux-ci devront le nombrement sous approuvés par le conseil.

Le Conseil sera le pouvoir d'adopter les règlements nécessaires pour le bonne administration des affaires de la corporation, et de faire, de votre des officiers et des employés et d'occupera de toutes les affaires de nature à assurer le succès du festival; mais le pouvoir ici mentionné ne pourra, ni hypothéquer, vendre, hypothéquer, louer, aucun compris de façon à le restreindre à tels cas que ne pourraient les administrateurs pour assurer son fins de cette corporation.

ARTICLE VII.

Les monteurs et après nommés seront les officiers de la corporation et conserveront leurs fonctions jusqu'à l'expiration du dit que lors et à la liquidation de ses affaires: James Kenny, président; Charles F. Bank, premier vice-président; R. S. Benner, second vice-président; A. Hoffmann, directeur-musical; Louis Grunewald, trésorier; Louis Lemhard, secrétaire sur financier; Charles J. A. Doerr, secrétaire; A. Hoffmann, secrétaire correspondant et Maximilian Hermann, président du comité local de festival. Les Vacances survenant à la mort, à ordent les cadres, seront remplies par la majorité du Conseil d'Administration votant à n'importe quelle séance régulière.

ARTICLE VIII.

Les réunions du Conseil seront lieu aux dates fixées par celui-ci.

ARTICLE IX.

Dès que le but motivant la création de cette corporation sera atteint, et qu'ellesont toutes formalités, seront liquidées par le Conseil d'administration ou le Comité spécial nommé par lui; et le dit Conseil en aura le pouvoir de vendre et de disposer de tous les biens et effets, quelle quels soit la nature de la corporation; et, après payement de toutes les dettes, le surplus, s'il y a, sera partagé au pro rata parmi les actionnaires; et ce partage sera fait sans aucune diminution de la corporation.

ARTICLE X.

Aucun actionnaire de la corporation ne sera responsable des contrats ou des ouvrages de celle-ci pour plus que la somme à elle due en vertu de la loi; et aucune simple informalité dans l'organisation n'aura pour effet d'annuler la charte ou de rendre les actionnaires d'autre responsabilité que le paiement de la somme due sur son action.

Ainsi fait et passé en mon bureau, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour, le mois et l'année ensuite, en la présence d'Albert E. Irving et de George H. Baughi, Jr., témoins compétents, résidant dans la paroisse, lesquels ont apposé leurs signatures avec celles des parties, après ce dernier, notaire et les témoins, après des lecture du tout.

Ont signé:

Jacob Hasenager,	J. Hanns Dolter,
C. H. Miller,	A. F. Del Bondio,
Chas F. Beck,	Geo Jurgens,
Maximilian Hermann,	H. Vandenbach,
A. G. Ricks,	F. Reisen,
Fred Peters,	E. S. Michel,
J. G. Bastin,	Chas. F. Vandenbach,
Chas J. A. Doerr,	Fr. W. Heilmann,
M. Dominguez,	Louis Lemhard,
Louis Grunewald,	F. Y. Bernard,
Chas H. Schmidt,	Luigi Dell'Orto,
Albert F. Noll,	Albert Rohm,
Frantz A. Opitz,	H. L. Fraser,
Jacob Rohman, par Franz Augustus Rice,	
Henry Rice,	
German Singing Society of the Sixth District	
Henri Bonnet, President.	
Albert E. Irving,	G. H. Baughi, Jr.
	W. O. HART, notaire public.

Le soussigné, assistant des hypothèques en tel pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie tel que l'acte d'incorporation qui précède, de "North American Sangerbund (Singers' Union) Limited", a été enjoint hypothèque dans le livre 926, folio 1.

Nouvelle-Orléans, 4 mai 1889.

GEORGE GUIRAULT,
Assistant des hypothèques.

Je, soussigné, notaire, certifie tel que ce qui précède est une copie exacte du "original de l'acte d'incorporation de le "North American Sangerbund (Singers' Union) Limited", enregistré en mon bureau.

En foi de quoi j'apposé ici ma signature et mon sceau officiel, ce 6 mai A. D. 1889.

W. O. HART, notaire.

Tout—26 oct 89)

Dyspepsies, Anémies, Manque de Forces.
Fièvres et suites de Fièvres
QUINA-LAROCHE
16,000 fr. de Récompenses
SEX GRANDES MÉDAILLES D'OR
Exiger le nom Laroche.
NEW-YORK, Pompes & Cie.

PAPIER FAYARD ET BLAYN
Guérison certaine des RHUMES, IRRITATIONS de POITRINE, RHUMATISMES, ENROUEMENS, LUMBAGOS, BRULURES, mal d'oreilles OGRE et DURILLONS EN FRANCE, dans toutes les Pharmacies (exiger notre signature). Gros p. Bl-Kort, ia. PARIS

VICHY
Administration : PARIS, 8 Boulevard Montmartre.
Grande-Grille—Affections lymphatiques, rhumatismes, voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions vésicales, calculs biliaires, etc.
Hôpital—Maladies des voies digestives, dyspepsie, constipation, diathèse, hémorroïdes, gastralgie, dyspepsie.
Celestins—Maladies du foie, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, albumine.
Hauterive—Affections des reins, de la vessie, la gravelle, les calculs urinaires, la goutte, le diabète, albuminurie.
BIEN PRENDRE NOM
de la SOURCE sur LA CAPSULE
Les sources de Vichy, et Grande